

Nombre de conseillers:

En exercice : 11

Présents : 09

Votants : 09

**PROCES VERBAL
Du mardi 17 février 2015
A 20h00**

L'an deux mille quinze, le dix-sept février, à vingt heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal à la mairie de Châteauneuf-les-Bains, sous la présidence Monsieur Daniel SAUVESTRE Maire, de la commune

Étaient présents: NOUZILLE Jean-Yves, ROUGIER Gérard, PEYRARD-BONNARD Jacqueline, MIOCHE Michel, DUREL Karine, BAFFIER Guillaume, THIERRY Josiane, ESPAGNOL Pierre

Étaient absents (excusés) : GOUAZÉ Nicolas, FOULQUIÉ Vincent.

☞ COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière réunion. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents

☞ EPF SMAF

Monsieur le Maire expose que le syndicat intercommunal à vocation unique « **Assainissement des Bords de Sioule** » (Puy-de-Dôme), par délibération du 8 septembre 2014, la communauté de communes **Entre Allier et Bois Noirs** (Puy-de-Dôme), par délibération du 18 septembre 2014 la commune de **Saint Pierre La Bourlhonne** (Puy-de-Dôme), par délibération du 10 octobre 2014 ont demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf Auvergne.

Le conseil d'administration, dans ses délibérations en date des 19 septembre et 17 octobre 2014, a pris en compte ces demandes et l'Assemblée générale de l'EPF réunie le 8 décembre 2014 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf Auvergne doivent ratifier ces demandes d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées.

☞ TARIFS DE LA CURE 2015

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer les prix des différentes prestations proposées aux thermes de Châteauneuf-les-Bains pour la saison 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants pour la cure thermale

- 18 jours pris en charge par la Sécurité Sociale

- RH1: 510.51€

- 9 séances kiné : 105.72€

- RH2:408.34€

- 18 séances kiné : 211.60€

- RH3:476.41€

☞ TARIFS STUDIOS A LA RESIDENCE DU PARC

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à disposition deux studios en classement deux étoiles à la résidence du parc sur une durée de 6 mois à la SPL Thermes de Châteauneuf-les-Bains. Monsieur le Maire propose de facturer ces deux studios de la manière suivante :

- le taux moyen d'occupation de la résidence(2014) : 30%

- la durée de location : 6 mois

-nombre de semaine moyenne par mois 4.5

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- approuve la mise à disposition des deux studios deux étoiles à la résidence à la SPL Thermes de Châteauneuf,
- confirme la disponibilité de 10 studios deux étoiles, 6 studio 3 étoiles, le studio 4 personnes et le duplex
- applique la formule ci-dessus : $(220.00 \text{ €} \times 6 \text{ mois} \times 4.5 \times 30\%) \times 2 \text{ studios} = 3\,564.00 \text{ €}$
- décide de fixer la location des deux studios à 3 564.00 € pour l'année 2015 hors champs de TVA
- Autorise Monsieur le Maire à émettre un titre au 752 pour 2015 à la SPL Thermes de Châteauneuf

☛ **TABLEAU BLANC NUMERIQUE**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal d'un devis VIDELIO concernant l'acquisition d'un TBI ainsi qu'un ordinateur portable pour un montant de 4 697.67 € HT soit 5 637.20 € TTC pour l'école des sciences

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de subvention dans le cadre de subvention exceptionnelle, le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Tableau version ajustable+ordinateur	4 697.67	Subvention exceptionnelle	2 348.84
TVA	939.53	Fonds propres	3 288.36
TOTAL TTC	5 637.20	TOTAL TTC	5 637.20

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- approuve le plan de financement ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à déposer ce dossier de subvention dans le cadre de subvention exceptionnelle.

☛ **BUREAU DE L'APAC**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du devis de l'entreprise TOUSSAINT concernant les travaux intérieurs du bureau de l'APAC s'élevant à 10 804.99 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de demander d'autres devis.

☛ **QUESTIONS DIVERSES**

Indemnités de Madame BOROT : Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du décompte de l'indemnité de conseil de l'exercice 2014. Le montant s'élève à 400.04 € brut.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- approuve l'état liquidatif pour l'année 2014,
- autorise le versement de 400.04 € brut,
- prévoit cette somme au budget primitif 2015.
-

Draps de la résidence du parc : Monsieur Jean-Yves NOUZILLE propose de demander un devis à la société RLD pour le prêt et nettoyage du linge de la résidence du parc. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette initiative.

Calendrier :

- Commission des finances : les mardis 10 et 17 février 2015
- Prochain Conseil Municipal : mardi 24/03/2015 à 20h00 à la mairie